

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 09 mars 2020

Nombre de membres en exercice : 33 / Présents : 26 / Votants : 31

Vote du compte de gestion 2019 - Budget annexe enfance - DE_2020_022

Le Conseil Communautaire

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Vote du compte de gestion 2019 - Budget annexe Nancy Bez - DE_2020_023

Le Conseil Communautaire

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Vote du compte de gestion 2019 - Budget annexe ordures menageres - DE_2020_024

Le Conseil Communautaire

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Vote du compte de gestion 2019 - Budget annexe reseau net - DE_2020_025

Le Conseil Communautaire

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Affectation du résultat de fonctionnement 2019 - Budget annexe Enfance - DE_2020_026

Le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement

Affectation du résultat de fonctionnement 2019 - Budget annexe ordures menageres - DE_2020_027

Le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement

Affectation du résultat de fonctionnement 2019 - Budget annexe reseau net - DE_2020_028

Le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement

Vote du compte administratif 2019 - Budget annexe Nancy Bez - DE_2020_029

Le Conseil Communautaire vote et arrête les résultats définitifs

Vote du compte administratif -2019 Budget annexe ordures menageres - DE_2020_030

Le Conseil Communautaire vote et arrête les résultats définitifs

Vote du compte administratif 2019 - Budget annexe reseau net - DE_2020_031

Le Conseil Communautaire vote et arrête les résultats définitifs

Vote du compte administratif 2019 Budget annexe enfance - DE_2020_032

Le Conseil Communautaire vote et arrête les résultats définitifs

Vote du budget primitif 2020 - Budget annexe reseau net - DE_2020_033

Le Conseil Communautaire vote et le budget tel que présenté

Vote du budget primitif 2020- Budget annexe ordures menageres - DE_2020_034

Le Conseil Communautaire vote et le budget tel que présenté

Vote du budget primitif 2020- Budget annexe Enfance - DE_2020_035

Le Conseil Communautaire vote et le budget tel que présenté

Vote du compte de gestion 2019 - Budget annexe Granit - DE_2020_036

Le Conseil Communautaire
- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

Vote du compte administratif 2019 - Granit - DE_2020_037

Le Conseil Communautaire vote et arrête les résultats définitifs

Affectation du résultat de fonctionnement 2019 - Budget annexe Granit - DE_2020_038

Le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement

Vote du budget annexe primitif 2020- Granit - DE_2020_039

Le Conseil Communautaire vote et le budget tel que présenté

Vote du compte de gestion 2019 - Budget annexe ZA Prats de Masse - DE_2020_040

Le Conseil Communautaire
- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

Vote du compte administratif 2019 - ZA Prats de Masse - DE_2020_041

Le Conseil Communautaire vote et arrête les résultats définitifs

Affectation du résultat de fonctionnement 2019 - Budget annexe ZA Prats de Masse - DE_2020_042

Le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement

Vote du budget annexe primitif 2020 - ZA Prats de Masse - DE_2020_043

Le Conseil Communautaire vote et le budget tel que présenté

Vote du compte de gestion 2019 - Budget annexe ZA St Germier - DE_2020_044

Le Conseil Communautaire
- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

Vote du compte administratif 2019 - ZA St Germier - DE_2020_045

Le Conseil Communautaire vote et arrête les résultats définitifs

Affectation du résultat de fonctionnement 2019 - Budget annexe ZA St Germier - DE_2020_046

Le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement

Vote du budget annexe primitif 2020- ZA St Germier - DE_2020_047

Le Conseil Communautaire vote et le budget tel que présenté

Vote du compte de gestion 2019 - Budget principal CCSVP - DE_2020_048

Le Conseil Communautaire
- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

Vote du compte administratif 2019 - Budget principal CCSVP - DE_2020_049

Le Conseil Communautaire vote et arrête les résultats définitifs

Affectation du résultat de fonctionnement 2019 - Budget principal CCSVP - DE_2020_050

Le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement

Vote du budget principal primitif 2020 - CCSVP - DE_2020_051

Le Conseil Communautaire vote et le budget tel que présenté

Soumission de l'édification de clôture à déclaration préalable - PLUi Sidobre Val d'Agout - DE_2020_052

Après avoir délibéré, le conseil de communauté à l'unanimité décide d'instaurer le dépôt obligatoire d'une déclaration préalable pour l'édification de clôtures sur l'ensemble du territoire du Plan Local d'Urbanisme intercommunal « Sidobre-Val d'Agout ».

Instauration du Droit de Prémption Urbain - PLUi Sidobre Val d'Agout - DE_2020_053

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité, décide :

- d'instaurer un droit de préemption urbain tel qu'il en résulte des dispositions légales du Code de l'Urbanisme sur l'ensemble des zones urbaines (U) et à urbaniser (AU) délimitées par le plan local d'urbanisme intercommunal « Sidobre-Val d'Agout »
- de donner délégation aux communes membres

Soumission des démolitions à permis de démolir - PLUi Sidobre Val d'Agout - DE_2020_054

Après avoir délibéré, le conseil de communauté à l'unanimité décide d'instaurer le permis de démolir pour tous travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction située sur le territoire « Sidobre-Val d'Agout » à l'exception des démolitions visées à l'article R421-29 du code de l'urbanisme.

Soumission de l'édification de clôture à déclaration préalable - PLUi Vals et Plateaux des Monts de Lacaune - DE_2020_055

Après avoir délibéré, le conseil de communauté à l'unanimité décide d'instaurer le dépôt obligatoire d'une déclaration préalable pour l'édification de clôtures sur l'ensemble du territoire du Plan Local d'Urbanisme intercommunal « Vals et Plateaux des Monts de Lacaune ».

Instauration du Droit de Prémption Urbain - PLUi Vals et Plateaux des Monts de Lacaune - DE_2020_056

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité, décide :

- d'instaurer un droit de préemption urbain tel qu'il en résulte des dispositions légales du Code de l'Urbanisme sur l'ensemble des zones urbaines (U) et à urbaniser (AU) délimitées par le plan local d'urbanisme intercommunal « Vals et Plateaux des Monts de Lacaune »,
- de donner délégation aux communes membres

Soumission des démolitions à permis de démolir - PLUi Vals et Plateaux des Monts de Lacaune - DE_2020_057

Après avoir délibéré, le conseil de communauté à l'unanimité décide d'instaurer le permis de démolir pour tous travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction située sur le territoire « Vals et Plateaux des Monts de Lacaune » à l'exception des démolitions visées à l'article R421-29 du code de l'urbanisme.

RIFSEEP - Annule et remplace la délibération DE_2020_58 pour erreur matérielle - DE_2020_058_BIS

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'adopter le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) mis en place pour la fonction publique de l'Etat est transposable à la fonction publique territoriale
EXPOSE que les crédits correspondant à l'ensemble des dispositions ci-dessus mentionnées seront inscrits aux budgets annuels de la collectivité.

Régime indemnitaire IAT - DE_2020_059

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'instituer l'Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT) au profit des Agents contractuels (CDI, CDD) de droit privé de la communauté qui peuvent en bénéficier ; le grade de référence de cette indemnité serait celui des adjoints techniques.

Vote des taux de la fiscalité directe locale - DE_2020_060

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE que le taux de "cotisation foncière des entreprises" soit fixé à 28,16 % ; avec « Taux mis en réservé » fixé à 0,04 %

DECIDE que le taux de "taxe d'habitation" soit fixé à 11,38 %

DECIDE que le taux de "taxe sur le foncier bâti" soit fixé à 0,435 %

DECIDE que le taux de "taxe sur le foncier non bâti" soit fixé à 14,51 %

DONNE POUVOIR à Monsieur le Président pour compléter et signer l'état n°1259.

Travaux de voirie - FDT / Voirie d'intérêt local Canton de "Castres 2" et "Hautes terres d'oc" - annule et remplace la délibération n°DE_2020_061 pour erreur matérielle - DE_2020_061_BIS

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'engager des travaux routiers sur les voies communales du canton « Hautes terres d'oc » et sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental du Tarn, au titre du FAVIL 2020 pour un montant de 180 000 €.

DECIDE d'engager des travaux routiers sur les voies communales du canton « Castres 2 » et sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental du Tarn, au titre du FAVIL 2020 pour un montant de 38 000 €.

AUTORISE Monsieur le président à engager les travaux sur les voies communales inscrites au programme voirie 2020 et solliciter le versement des subventions auprès du Conseil Départemental du Tarn.